

L'instruction des permis de construire

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : PMC - Prix 2024 : nous consulter

Vous êtes en charge de l'instruction des demandes de permis de construire ou porteurs de projets, cette formation vous permet de maîtriser l'ensemble des étapes indispensables depuis la composition du dossier de demande de permis de construire, l'instruction du dossier jusqu'à la gestion des contentieux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser la problématique du permis de construire, tant pour les demandeurs que pour les instructeurs

Maîtriser les étapes de l'instruction et ses contraintes

Maîtriser les formalités post-décision et les recours

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode pédagogique participative.
Formation théorique et pratique.

TRAVAUX PRATIQUES

À partir de cas réels, faire l'analyse de la situation et répondre aux différentes problématiques.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 02/2022

1) Maîtriser le champ d'application du permis de construire

- L'évolution de la législation et du permis de construire.
- Différencier les champs d'application du permis de construire.

Etude de cas : Analyse de documents et restitution.

2) L'intérêt du certificat d'urbanisme et ses limites

- Découvrir le périmètre du certificat d'urbanisme.
- Identifier toutes les phases de l'instruction du permis de construire eu égard aux contraintes d'urbanisme.
- Connaître les différences entre les permis de construire existants.

Etude de cas : Analyse d'un dossier de demande préalable.

3) Les contraintes des dossiers de demande permis de construire

- Les contraintes résultant des servitudes de mixité sociale.
- Les contraintes résultant des servitudes liées aux abords des monuments historiques.
- Les contraintes résultant des servitudes relatives aux zones inondables (PPRI).
- Les contraintes résultant des servitudes archéologiques (conventions).
- Intégrer les autres réglementations.

Travaux pratiques : En s'appuyant sur des exemples de cas concrets, analyse et échange sur les expériences vécues et les solutions à apporter.

4) Gérer les différentes étapes de l'instruction du permis de construire

- Connaître les différentes prises de décision à l'attribution du permis de construire.
- S'approprier les formalités post-décision : affichage modifications, transfert, caducité...
- Maîtriser les différents recours, leurs délais, leur anticipation et leur gestion, les protocoles.
- Connaître les différentes taxes et participation (taxe d'aménagement, PUP...) et les modalités de paiement.

PARTICIPANTS

Toute personne qui souhaite maîtriser les réglementations relatives à l'instruction d'un permis de construire.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Intégrer les nouvelles règles "innovations" 2012 et 2014.

Travaux pratiques : Étude de cas.

LES DATES

Nous contacter